

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE ORDINAIRE**  
**du lundi 6 décembre 2004 à 20h15**

**Présents**

Conseil municipal : Mmes et MM. Justin BENOIT, Pierre BOSSET, Christophe BURRUS, Elizabeth GAMPERT, Laurence d'HESPEL, Christophe IMHOOS, Eric PRADERVAND, Thierry PRADERVAND, François TCHERAZ, **Nicolas TERRIER** (président de la séance), Jean-Philippe de TOLEDO, Maurice TURRETTINI et Viviane de WITT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire  
M. Emmanuel FOËX, adjoint  
Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

**Excusés**

Conseil municipal : Mme et M. **Véronique CHRISTE** (présidente), Daniel RINALDI, René STALDER et Pierre SUTTER.

\* \* \*

M. le président ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et en donnant la liste des personnes excusées.

**1. Approbation de l'ordre du jour**

- M. le président : nous avons reçu une lettre concernant la vente éventuelle de la parcelle communale du chemin de la Blonde, dont je vous donnerai lecture tout à l'heure et qui suscitera certainement un débat pour savoir si nous voulons entrer en matière ou pas. Si nous décidons d'entrer en matière, nous en débattons au point 8 de l'ordre du jour, afin de ne pas trop perturber l'ordre du jour.
- L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2004**

- M. le président : en page 3, à l'avant-dernier paragraphe commençant par « L'offre de la Foire de Genève... », il faudrait préciser que c'est Mme de WITT qui s'exprime.

- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : au paragraphe précédent, il est précisé que le prochain repas des Aînés aura lieu le 26 janvier 2005, or la date a été changée depuis la dernière séance du conseil. Ce repas aura lieu le 2 février 2005.
- Sous réserve de ces modifications, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### 3. Communications du bureau

- M. le président : j'aimerais remercier les personnes qui s'occupent de la Course de l'Escalade des enfants. Ces dames s'investissent beaucoup et les enfants étaient tous très contents. Nous devrions les encourager et les aider si c'est possible.
- M. BURRUS : 52 enfants ont participé et ce fut un succès.
- Mme le Maire : l'exécutif se demandait ce matin s'il ne serait pas sympa qu'il y ait un stand de Vandœuvres, mais cela signifie qu'il faudrait que nous participions tous à l'événement, comme le fait la commune de Cologny.
- M. le président : c'est une bonne idée, il faudrait voir cela que ça coûterait.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : je l'avais proposé l'an passé et l'on m'a dit que cela donnerait trop de travail. J'avais obtenu une tente, mais ma proposition avait été refusée. J'hésiterai donc à me relancer et je m'assurerai d'abord que les organisateurs sont vraiment motivés à avoir une tente.
- M. le président : il faudrait se renseigner et venir avec un projet
- Mme le Maire : cela pourrait être sympathique et créer une émulation sportive.

#### *Correspondance*

#### *Lettre de M. Olivier VAUCHER, député, concernant la parcelle communale du chemin de la Blonde, datée du 30 novembre 2004*

- M. le président donne lecture de ce courrier.
- M. TURRETTINI : M. VAUCHER est-il mandaté par M. X pour construire sa maison ?
- M. BOSSET : certainement, ce ne serait pas surprenant de sa part.
- M. le président : je vous propose un bref débat pour savoir si nous voulons entrer en matière et si vous acceptez celle-ci, nous discuterons sur le fond du dossier au point 8 de l'ordre du jour.
- M. de TOLEDO : indépendamment de la personne qui nous a envoyé ce courrier, ces informations sont intéressantes car le risque du droit de préemption avait été brandi et cette crainte était légitime. Or, il s'avère que l'État ne va en aucun cas exercer son droit de préemption, et cela fait très longtemps que l'État n'a pas voulu le faire. Le deuxième point est de savoir si la commune a les moyens de réaliser les projets qu'elle entend réaliser. J'ai chiffré les projets que nous avons en perspective. Ils se montent à environ 25 à 30 mio de francs pour tout ce qui est actuellement en discussion (projets en cours, traversée du village, maison BIANCHI, projet d'EMS et projets d'aménagement). Les finances communales se portent bien mais des transferts de charges du canton aux communes risquent également de se faire. Cela diminuerait sensiblement nos revenus. Donc, la commune a besoin de la venue d'un bon contribuable et le projet de M. X correspond à l'esprit de la commune. Il faut donc rouvrir le débat pour ces raisons.
- M. TURRETTINI : il n'y a rien de nouveau dans ce que nous venons d'apprendre. Il faudrait poser la question pour être vraiment certain que l'État ne veut pas exercer son droit de préemption. L'information de M. VAUCHER sur ce contribuable n'est pas nouvelle. Il est donc invraisemblable que suite à la lettre d'un député, vraisemblablement

mandataire, nous remettons en cause une décision prise par le conseil. Donc, je m'oppose à ce que nous ouvrons ce débat.

- M. IMHOOS : je suis pour l'entrée en matière vu les différents éléments soulevés par M. le président, qui sont indépendants de cette lettre.
- M. le président : nous avons déjà évoqué toutes ces questions.
- M. TCHERAZ : je ne vois pas de fait nouveau et cette lettre ne me plaît pas beaucoup.
- M. de TOLEDO : de savoir qui a écrit la lettre n'est pas relevant, mais son contenu est intéressant. M. MOUTINOT a dit lui-même qu'il n'exercerait pas le droit de préemption. Il y a des éléments nouveaux, notamment le chiffrage des projets.
- M. le président : 27 mio sur 10 ans, cela fait 2,7 mio par an, ce n'est pas grand-chose. Il faut mettre ce montant en perspective du nombre des années.
- Mme le Maire : ne pas confondre densification et droit de préemption. En 2000, il était question de densification, or le droit de préemption, c'est la possibilité pour l'État d'acquérir la parcelle.
- M. le président : il y a un lien : c'est parce qu'ils estiment qu'il ne faut pas densifier à cet endroit qu'ils renoncent à leur droit de préemption.
- M. E. PRADERVAND : nous avons dit que si nous votions contre la vente du terrain, la décision serait finale. Et Mme GOURDOU-LABOURDETTE a dit, lors de la dernière séance, que si la décision était favorable, l'exécutif présenterait un projet de délibération lors de la séance de ce jour, ce qui aurait donné encore une chance aux opposants de se prononcer. Il y a là quelque chose qui n'est pas normal.
- M. le président : non, si nous avons voté favorablement sur le principe de vendre cette parcelle, un projet de délibération aurait été préparé, donnant mandat à l'exécutif procéder à la vente. Cela aurait simplement concrétisé la décision de principe. Ce qui me chagrine, c'est que nous remettons souvent en cause des décisions prises par le conseil.
- M. de TOLEDO : notre président ad interim a un sens démocratique à deux vitesses. Il était lui-même revenu sur une décision du conseil concernant le dossier Maison Mainou.
- M. le président : nous avons déposé une motion, c'est différent.
- M. FOËX : nous pouvons réexaminer une décision s'il y a des faits nouveaux. Le droit de préemption n'était pas le seul argument, il y avait aussi le fait que le terrain constitue une réserve foncière.
- M. BURRUS : le nom de l'acheteur est un élément nouveau. J'aimerais savoir qui est ce M. X. Par ailleurs, combien coûte ce terrain par année à la commune ?
- Mme le Maire : la commune touche Fr. 300.- par an pour le fermage.
- M. de TOLEDO : il a été acheté au prix de Fr. 583.- le m<sup>2</sup>.

**Vote :**

**Qui est favorable à ce que le conseil rouvre un débat de fond sur la vente de ce terrain ?**

**7 voix pour, 5 voix contre, 0 abstention.**

- M. BENOIT : je préférerais que M. de TOLEDO dépose une motion plutôt que le conseil rouvre le débat suite au courrier d'une personne. Cette lettre m'a dérangé. C'est une forme de lobbying. M. VAUCHER fait son travail de promoteur.
- M. IMHOOS : je suis d'accord que, diplomatiquement, nous dissociions la réouverture du débat et le courrier que nous avons reçu, et que nous traitions ainsi le dossier par la voie d'une motion. Je propose dès lors que nous renvoyions cet objet en commission.

- M. TURRETTINI : oui, nous pourrions vérifier certains points, à savoir si M. VAUCHER est le mandataire de M. X et s'il est sûr que l'État ne va exercer son droit de préemption (les photocopies de procès-verbaux de M. VAUCHER ne suffisent pas).

**Vote :**

**Qui est favorable au renvoi du dossier aux commissions conjointes Aménagement du territoire et Administrative, financière et juridique ?**

**Cette proposition est acceptée sans opposition. La séance de commission conjointe aura lieu le 15 mars 2005.**

- Mme le Maire : chargez-vous l'exécutif d'une mission en vue de cette séance ?
- M. TURRETTINI : oui, d'obtenir la garantie que ce droit de préemption ne s'exercera pas.
- M. de TOLEDO : en outre, nous en saurons plus sur le transfert de charges du canton aux communes. Il faudra également savoir si M. X est toujours intéressé et s'il est un bon contribuable.
- M. le président : selon des informations que j'ai reçues, il recherche un grand terrain et ne veut construire qu'une seule grande maison.

#### **4. Communications du Maire et des Adjoints**

- Mme le Maire : comme l'ensemble des communes d'Arve-Lac a accepté de finaliser la réforme des sapeurs-pompiers et que nos officiers et sous-officiers ont suivi les cours de perfectionnement, nous sommes entrés, le 1<sup>er</sup> décembre dernier, dans une période d'essai. Les communes réunies dans le projet COLVANCHE ont été les premières à commencer cette période d'essai de 4 mois. Il y aura des tests et un rapport et, si c'est positif, d'autres communes s'y lanceront à leur tour.
- Mme le Maire : nous subventionnons GENILEM depuis plusieurs années. J'ai assisté récemment à l'une des réunions bisannuelles des parrains. Si vous le souhaitez, nous pouvons accueillir un représentant de GENILEM (le chargé des relations parrains, le président ou le directeur), qui pourrait vous parler de leurs activités. Vous pouvez voir leur efficacité dans le journal, si vous le recevez.
- Mme GAMPERT : cela m'intéresserait.
- Mme d'HESPEL : nous pourrions inviter les habitants de la commune à cette réunion d'information.
- M. le président : il appartiendrait à GENILEM de le décider.
- M. BOSSET : il y a deux ans, ils avaient organisé une présentation à Meyrin. Je pense qu'ils avaient organisé cela dans l'ensemble des communes qui les subventionnent. Cela se fait-il toujours, car cela constitue la meilleure visibilité de ce qu'ils font ?
- M. TURRETTINI : je crains que le nombre de conseillers qui assisteraient à cette séance d'information ne soit pas très élevé.
- Mme de WITT : en effet, ce n'est peut-être pas le lieu d'organiser une telle réunion.
- M. le président : je propose que l'exécutif se renseigne sur la question de savoir s'ils vont organiser une nouvelle séance et qu'il nous tienne au courant. S'il ne s'agit que de transmettre des informations générales, cela ne me paraît pas utile.
- Mme de WITT : en effet, si c'est le cas, cela a peu à voir avec la gestion des affaires de la commune.

- M. E. PRADERVAND : étant nouveau conseiller, j'ai découvert leur brochure récemment et l'ai trouvée très intéressante. Je sais que d'autres habitants de la commune, qui ne connaissaient pas non plus GENILEM, seraient intéressés à la recevoir.
- Mme le Maire : si vous recevez leur journal, ce qui n'est pas le cas de tous les conseillers municipaux, une réunion a moins d'intérêt.
- M. FOËX : vous aurez constaté que les chênes du chemin de la Manche ont été transplantés sur la lignée STALDER à la route de Choulex et dans le parc de la mairie. Les particuliers qui en avaient demandé n'en ont pas eu mais il fallait les replanter dans un premier temps sur des terrains communaux. L'adage « Un chêne par habitant à Vandœuvres » tend à disparaître vu la difficulté que nous avons, non seulement à faire pousser des chênes, qui sont des essences fragiles, mais aussi vu le peu d'intérêt des particuliers à renaturer des lignées situées chez eux. Des propriétés contiennent de belles lignées que nous pourrions reconstituer, agrandir et entretenir mais vu ce manque d'intérêt, notre politique de l'environnement va plutôt s'orienter sur la création de haies, la réouverture de fossés, etc.

## 5. Rapports des commissions

### a) *Culture, manifestations communales, Aînés*

(Mme de WITT)

La commission s'est réunie le 29 novembre 2004.

- La commission a reçu deux représentants de la Fondation HARDT : Mme Monica BRUNNER, secrétaire scientifique, et M. le professeur Pierre DUCREY, membre du comité de direction de la Fondation.
- Ils ont remis à la commission un fascicule intitulé « Présentation de la Fondation Hardt » faisant état de la situation financière difficile dans laquelle se trouve la Fondation, qui est tombée en décrépitude et a été menacée de vente en 2003.
- M. DUCREY a relevé que la Fondation est un bijou pour Genève, un centre d'excellence mondiale de l'étude de l'Antiquité classique, ce qui a motivé un mouvement suisse, composé de personnalités extérieures au canton de Genève, à s'atteler à son sauvetage.
- Actuellement, une première étape est en cours pour la restauration des bâtiments. Le coût de cette rénovation est estimé à deux millions de francs, dont un million a été recueilli à ce jour. La deuxième étape prévoit une restauration du parc, de l'Orangerie du 19<sup>ème</sup> siècle et des serres.
- Quant aux frais annuels de fonctionnement de la fondation, ils s'élèvent à environ Fr. 500'000.-.
- M. DUCREY a relevé que l'appui des milieux genevois est indispensable, ainsi que celui de la Confédération, des cantons et de la commune de Vandœuvres.
- La Fondation Hardt est un centre de recherche très pointu où plus de 3'000 savants ont séjourné depuis 25 ans.
- La commission a promis de transmettre la demande de la Fondation au conseil municipal et nous avons rendez-vous sur place mardi 7 décembre à 11h30 pour nous rendre compte de l'état des bâtiments. Nous reviendrons ensuite devant vous.
- Nous avons ensuite eu un pré-débat au cours duquel Mme GOURDOU-LABOURDETTE a relevé que nous n'avons pas énormément de fonds à consacrer à cette fondation. M. RINALDI a fait un parallèle entre les Maisons Mainou et cette fondation de renommée mondiale. M. RINALDI, soutenu par M. IMHOOS, a pensé que c'était l'occasion de parler

du budget de la culture. La commission a donc décidé de réfléchir à l'ensemble des subventions que nous versons, car nous opérons actuellement une sorte de saupoudrage en nous basant sur l'idée que, dès qu'il y a un projet sur la commune, nous nous devons de le soutenir, par proximité et par solidarité. Nous avons ce gros projet de théâtre tous les deux ans, mais cela nécessite des budgets importants car il est difficile de trouver des sponsors. Nous avons donc considéré qu'il était nécessaire de réfléchir à la finalité de ces aides et à l'approche que nous voulons faire : voulons-nous soutenir de façon quasiment automatique tout projet développé sur la commune ou voulons-nous privilégier certains projets plutôt que d'autres ? C'est un gros débat. Nous avons donc décidé de créer une pré-commission formée de Mmes et MM. GOURDOU-LABOURDETTE, de WITT, IMHOOS et RINALDI, qui se réunira le mardi 11 janvier à 08h00 à la mairie, afin d'élaborer un ordre du jour pour déterminer une volonté culturelle communale.

- La prochaine séance de la commission Culture a été fixée au mardi 15 février 2005. Nous avons en outre décidé, faute de temps, de repousser la fête des artistes et artisans au printemps 2006, ce qui nous remet dans la tradition d'organiser cette manifestation tous les quatre ans.
- M. le président : au bas de la première page, qu'a voulu dire M. DUCREY en parlant de « relevance » ?
- Mme le Maire : cela doit vouloir dire « l'importance ».
- M. TURRETTINI : oui, ou « notoriété ».
- M. FOËX : c'est un franglisme.

#### **Décision :**

- **Le procès-verbal de la commission *Culture, manifestations communales, Aînés* du 29 novembre 2004 est approuvé sans opposition.**

#### ***b) Aide sociale et humanitaire, coopération au développement***

*(Mme GAMPERT)*

La commission s'est réunie le 30 novembre 2004.

- M. TCHERAZ : en page 2, il faut lire 11'400'000 FCFA et non 1'400'000.
- Mme GAMPERT : j'ai donné lecture d'une lettre de Mme Rosa MATUS, qui avait obtenu la bourse de l'Université d'Été des Droits de l'Homme, cet été. Elle avait inauguré une bibliothèque, qu'elle avait nommée « Vandœuvres ». Cette bibliothèque se trouve dans un quartier populaire. Elle aide les jeunes dans leurs recherches et les détourne de la drogue et de l'alcool. La gratuité des prêts favorise un apport intellectuel à la population.
- La commission a reçu un dossier de M. Rémy WYLER, qui est vandœuvrien et qui œuvre à Spitak, en Arménie, pour l'Association HORYZON, que la commission a proposé de subventionner.
- La commission a examiné un dossier remis par Mme CHRISTE, concernant une action intitulée « TABLES SUISSES », qui a pour but de lutter contre la pauvreté croissante en Suisse. La Fondation Espoir pour Personnes en détresse, qui a lancé cette action, apporte son soutien à travers l'organisation de « tables » dans les grandes villes alémaniques du pays. Le projet pourrait peut-être s'étendre à la Suisse romande, mais des donateurs comme Migros, Coop, Carrefour, Loeb, Globus n'aident qu'en Suisse alémanique. À Genève, la Migros et la Coop sont absolument opposées à donner de la nourriture dont la date limite de vente est atteinte le jour même. Ce dossier sera repris en 2005.

- La commission a également examiné les subventions à distribuer à différentes associations. Vont être soutenues les associations Nordeste (qui œuvre dans le nord-est du Brésil et qui reforeste énormément) et Vivamos Mejor (dont le président est M. Peter TSCHOPP). Une nouvelle association, SAKTHI CHILDREN'S HOME, va être subventionnée.
- La commission reparlera de tous ces projets en 2005 et elle va auditionner M. Jean-Pierre PYTHON, président de SAKTHI CHILDREN'S HOME, au premier trimestre 2005.
- M. BOSSET : n'avez-vous pas aussi le sentiment, dans le cadre de cette commission, de faire du saupoudrage ?
- Mme GAMPERT : non, nous soutenons justement de petites ONG et cessons notre soutien lorsqu'elles ont de trop grands budgets. Nous nous sommes bien diversifiés.
- M. le président : c'est un peu le même débat qu'en commission culture.

#### Décision :

- **Le procès-verbal de la commission *Aide sociale et humanitaire, coopération au développement* du 30 novembre 2004 est approuvé sans opposition.**

## 6. Projet de délibération

- M. le président : il s'agit de voter un crédit supplémentaire de Fr. 50'000.- pour une pré-étude sur la viabilisation de la maison BIANCHI. L'exécutif a choisi de faire appel à cinq architectes, plus un sixième qui a déjà fait son travail. Chacun recevra Fr. 5'000.- pour réaliser cette pré-étude. Deux d'entre eux seront retenus et recevront Fr. 5'000.- supplémentaires pour affiner leur projet. La commission a donné un préavis favorable par 8 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention.
- M. FOËX : je n'étais pas tout à fait d'accord avec mes deux consœurs. Je proposais de faire appel à des architectes extérieurs à la commune pour ne pas faire de clientélisme. Nous avons retenu certains architectes de la commune mais pas tous. C'est donc bancal. J'aurais préféré un architecte « classique », un à la pointe de ce qui se fait actuellement et un troisième qui nous a été conseillé.
- M. le président : c'est le choix de l'exécutif.
- M. E. PRADERVAND : avez-vous demandé de la rénovation uniquement ou de tout démolir et reconstruire ?
- M. FOËX : nous allons garder les murs. Pour le reste, nous verrons.

## DÉLIBÉRATION

### **PROPOSITION DU MAIRE RELATIVE À L'APPROBATION D'UN CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE, BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2004**

Vu l'article 30 chiffre 1, lettre a), b) et g), et 70, al. 1, lettre b) et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Vu le préavis favorable de la Commission Administrative, financière et juridique du 06 décembre 2004

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE, dans sa séance du 06 décembre 2004,

**par 10 voix pour                    1 voix contre                    1 abstention**

1. D'accepter le crédit budgétaire supplémentaire 2004 suivant, pour un montant total de **Fr. 50.000.--** soit :

Immeubles du patrimoine financier :

950.318            Honoraires : pré-étude pour l'aménagement de l'immeuble sis 2, ch.du Manoret Frs 50.000.--

Ce crédit budgétaire supplémentaire est couvert par l'excédent de revenus du budget d'un montant de Fr. 150'160.-

2. Après acceptation de ce crédit supplémentaire, le total des charges  
du budget 2004 sera de 7'391'978.-  
et celui des revenus de 7'492'138.-

L'excédent de revenus budgétisé de 100'160.-

- M. de TOLEDO : vous avez évoqué du logement, une affectation mixte, etc. J'aimerais aussi que l'analyse porte sur la création d'un cabinet médical.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : c'est prévu.

## 7. Propositions du Maire et des Adjointes

- Néant

## 8. Propositions individuelles et questions

- M. le président : vu la réduction du salaire minimal pour l'obligation d'affiliation à la LPP (Fr. 19'350.- au lieu de Fr. 25'320.-), le traitement de l'exécutif tombera l'an prochain sous le coup des prélèvements LPP, ce qui diminuera le traitement final du maire et des adjoints d'environ Fr. 200.- par mois. Je ne trouve pas cela acceptable, donc je suggère que nous revoyions ce point et que nous indexions leur traitement pour qu'ils bénéficient d'une augmentation de leurs indemnités.
- M. de TOLEDO : lors du vote du budget, vous aviez accordé une augmentation globale de Fr. 1000.- des indemnités versées à l'exécutif.
- M. le président : malgré cela les indemnités 2005 du maire et des adjoints seront de Fr. 200.- inférieures à celles de 2004.
- M. BENOIT : j'aimerais savoir, vu que la LPP est paritaire, si la commune ajoute une part. Ce n'est pas une perte de capacité puisqu'il y a une constitution de réserve. C'est simplement un transfert de salaire vers la constitution d'une réserve sociale.
- M. de TOLEDO : il faut renvoyer cet objet en commission financière car il faut une délibération pour un crédit supplémentaire.

- **Décision : cette question est renvoyée à la commission Administrative, financière et juridique.**
- M. de TOLEDO : il faudrait que l'exécutif nous fournisse quelques calculs pour que nous puissions nous faire une idée un peu plus précise de cette question, car les explications de M. le président n'étaient tout à fait limpides.
- M. le président : concernant l'organisation de la sortie 2005, nous avons fixé les dates, mais personne ne s'est véritablement proposé pour l'organiser.
- M. TURRETTINI : nous nous étions demandé s'il n'était pas préférable d'organiser une « grande » sortie au milieu de la législature plutôt qu'à la fin de celle-ci.
- M. le président : nous voulions justement vous proposer de l'organiser en 2006, plutôt qu'en fin de législature, soit en 2007.
- La décision sera prise lors de la prochaine séance du conseil municipal.

## **9. Dates des prochaines séances**

**séance n° 13 : lundi 21 février 2005 à 20 h 15**

**séance n° 14 : lundi 18 avril 2005 à 20 h 15 (comm. fin 25 avril pour les comptes)**

**séance n° 15 : lundi 9 mai 2005 à 20 h 15**

**séance n° 16 : lundi 20 juin 2005 à 20 h 15**

La séance publique est levée à 22h00.

Le Secrétaire du Conseil municipal

Le Vice-président du Conseil municipal

**René STALDER**

**Nicolas TERRIER**